

CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU BADMINTON

(y compris en compétition)
pour la Saison 2011/2012

Remarque : A partir de la catégorie V2 (+40 ans), les Vétérans doivent fournir un certificat spécifique.

Je, soussigné(e), Docteur

certifie que (NOM, Prénom)

né(e) le

habitant

licencié(e) au

CEBA STRASBOURG

ne présente aucune contre-indication, décelable à ce jour, à la pratique du Badminton, y compris en compétition.

Cachet professionnel :

Date :

Signature :

SURCLASSEMENT SIMPLE

(Les autres surclassements – pour les Jeunes souhaitant pratiquer deux niveaux au-dessus de leur propre catégorie d'âge et pour les Poussins - nécessitent un examen et un certificat particuliers).

(NOM, Prénom)

est déclarée apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, à savoir [cocher la case appropriée] :

Etant Benjamin (né en 1999 ou 2000),
surclassement en Minime>

Etant Minime (né en 1997 ou 1998),
surclassement en Cadet>

Etant Cadet (né en 1995 ou 1996),
surclassement en Junior>

Etant Junior (né en 1993 ou 1994),
surclassement en Senior>

Cachet professionnel :

Date :

Signature :